

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Metz, le 30 août 2024

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Arthur CLAUSSE  
Tél : 03 87 34 83 50  
03 87 34 33 22  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)  
[arthur.clausse@moselle.gouv.fr](mailto:arthur.clausse@moselle.gouv.fr)

La responsable de l'unité police de l'eau  
à  
SODEVAM  
À l'attention de Madame Catherine VOIRIN  
La Fabrique d.q.v  
14 bis boulevard Paixhans  
CS 50584  
57011 Metz Cedex 01

**OBJET** : Dossier d'autorisation environnementale portant sur la création de la ZAC de la Paix  
sur la commune de ALGRANGE – N° AIOT 01 00 02 26 18

Dossier complet et régulier – Fin de la phase d'examen

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42b - AEU\63\_ZAC de la Paix\1- Pieces de dossier\1.2 Compléments du dossier

**P.J.** : /

Madame,

J'ai reçu pour instruction au guichet unique de l'eau le dossier d'autorisation environnementale, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 02 juin 2023, relatif à l'opération :

➤ **Création de la ZAC de la Paix sur la commune d'Algrange**

Ce dossier est jugé complet et régulier. La préfecture de Moselle va procéder, par arrêté, à l'ouverture d'une enquête publique.

La décision statuant sur votre demande d'autorisation environnementale sera prise dans les quatre mois suivants la fin de l'enquête puisque un passage devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Moselle est nécessaire.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'autorisation environnementale.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Céline DELLINGER